

PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISEREY SALINES
SEANCE DU 30 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Dominique VAUCHEY-Ada LEUCI-Monique ARDAIL- Patricia ESTAVOYER-Gabrielle FERRAO- Christiane TILLY

Messieurs : Denis JOLY-Bertrand SCHECK-Jean Claude ROY-Jean Pierre BONNETON-Frédéric COURTET- Claude HAUSTETE

Pouvoirs : Marjolijn COURBET à Denis JOLY, Michel LAMBEY à Claude HAUSTETE

Absents Excusés : Cynthia PLAGNOL-Damien ALGOËT- Marjolijn COURBET-Michel LAMBEY-Sylvie CHAINEL-Arnaud PERROUD

Secrétaire de séance : Christiane TILLY

ORDRE DU JOUR

- 1) Eglise/Réfection intérieure/Travaux supplémentaires : Approbation du devis de l'entreprise
- 2) Ecoles/Achat de deux défibrillateurs et deux armoires murales : Choix du fournisseur
- 3) Ecole maternelle/Fourniture et pose d'une alarme incendie : Choix du fournisseur
- 4) Ecole primaire/Changement du poinçon du préau : Choix de l'entreprise
- 5) Ecole primaire/Câblage du réseau informatique : Choix de l'entreprise
- 6) Transfert de crédits
- 7) Communauté Urbaine : Evaluation définitive des transferts de charges 2019 : Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019 et dispositions spécifiques
- 8) Rue du Cryot/Achat de terrains : Délibération complémentaire
- 9) Repas des Aînés : Choix du musicien et du magicien
- 10) Concert de Noel : Choix du prestataire
- 11) Présentation du rapport d'activité 2018 de la CAGB
- 12) Questions diverses
- 13) Informations diverses

EGLISE/REFECTION INTERIEURE/TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES : APPROBATION DU DEVIS DE L ENTREPRISE
3953

M. FELT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé un marché à procédure adaptée pour le choix de l'entreprise chargée des travaux de réfection intérieure de l'église et a décidé par délibération en date du 28 Mai 2019 de retenir l'offre de la société ATELIER ROLAND NONNOTTE.

M. le Maire informe les élus que suite à la progression du chantier, l'entreprise a été confrontée à un certain nombre de difficultés se rapportant au nettoyage des vitraux ainsi que les embrasures.

L'église a été chauffée dans le passé par l'intermédiaire d'une chaudière au fioul, et ce système de chauffage a été remplacé il y a quelques années par une chaudière alimentée en gaz.

Toutefois, l'air pulsé de la chaudière au fioul pendant plus de 20 ans a entraîné le dépôt d'une couche grasse sur les vitraux, dépôt qui aurait dû disparaître au brossage, technique retenue dans le cahier des charges.

Après analyse du rendu au brossage, il est difficile de se contenter de cette technique qui ne fait pas disparaître les très nombreux dépôts gras.

Par conséquent, il est nécessaire d'entreprendre un lessivage complet des vitraux, des embrasures et des éléments décoratifs.

Ne pas le faire entraînerait une différence d'aspect qui rendrait inopérant la pertinence de l'investissement global en cours de réalisation.

En outre, Mme VAUCHEZ présente l'état d'avancement du chantier.

M. BONNETON précise que certains travaux n'ont pas été exécutés dans les règles de l'art, et se pose également un problème important de nettoyage dans certaines parties de l'église.

Mme FERRAO rappelle qu'il y a quelques années l'église était nettoyée deux fois par an par des bénévoles.

M. FELT remercie M. BONNETON pour ces remarques qui seront prises en compte.

Ces travaux supplémentaires, évoqués ci-dessus, sont énumérés dans le devis suivant :

-ATELIER ROLAND NONNOTTE : Devis d'un montant de 8700 euros HT, soit 10440 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis énoncé ci-dessus, et d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché correspondant.

**ECOLES/ACHAT DE DEUX DEFIBRILLATEURS ET DE DEUX
ARMOIRES MURALES : CHOIX DU FOURNISSEUR
3954**

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour l'achat de deux défibrillateurs automatisés et de deux armoires murales destinés à l'école maternelle et à l'école primaire.

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente les devis suivants :

*Deux défibrillateurs :

- ASTEN SANTE (25000 Besançon) : 2222.50 euros HT, soit 2667 euros TTC.

*Deux armoires murales

- ASTEN SANTE (25000 Besançon) : 284.30 euros HT, soit 341.16 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis de la société ASTEN SANTE énoncés ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer les devis s'y rapportant, observation étant faite qu'une formation devra être mise en place pour les enseignants, les ATSEM et les agents d'animation, formation à dispenser d'ici fin décembre 2019.

**ECOLE MATERNELLE/FOURNITURE ET POSE D'UNE ALARME
INCENDIE : CHOIX DU FOURNISSEUR
3955**

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour la fourniture et la pose d'une alarme incendie à l'école maternelle

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- FRANCHE COMTE INCENDIE (25000 Besançon) : 1827.03 euros HT, soit 2192.44 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société FRANCHE COMTE INCENDIE d'un montant de 1827.03 euros HT, soit 2192.44 euros TTC, et d'autoriser le Maire à signer le devis s'y rapportant.

**ECOLE PRIMAIRE/CHANGEMENT DU POINÇON DU PREAU :
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

3956

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour les travaux de changement du poinçon du préau de l'école primaire.

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- ANGELOT BERCHE (25480 Ecole Valentin) : 2269.20 euros HT, soit 2723.04 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société ANGELOT BERCHE d'un montant de 2269.20 euros HT, soit 2723.04 euros TTC, et d'autoriser le Maire à signer le devis s'y rapportant.

**ECOLE PRIMAIRE/CABLAGE DU RESEAU INFORMATIQUE :
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

3957

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines a engagé une procédure de consultation pour des travaux de câblage du réseau informatique à l'école primaire.

Suite à consultation, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- AVS RESEAUX (21000 Dijon) : 3495 euros HT, soit 4194 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société AVS RESEAUX d'un montant de 3495 euros HT, soit 4194 euros TTC, et d'autoriser le Maire à signer le devis s'y rapportant.

TRANSFERT DE CREDITS

3958

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le transfert des crédits suivants :

-Augmentation sur crédits ouverts :

*6600 euros compte DI 21312-248 Ecole primaire

*10 200 euros compte DI 21318-363 Eglise

*3000 euros compte DI 2151-342 Rue du Hameau

-Diminution sur crédits ouverts :

* 19800 euros compte DI 21312-234 Ecole maternelle

COMMUNAUTE URBAINE : EVALUATION DEFINITIVE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2019

COMPETENCES TRANSFEREES LE 1^{ER} JANVIER 2019 ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES

3959

M. FELT, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 26 septembre 2019, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges liés aux transferts de compétences effectués le 1^{er} janvier 2019. Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s'appliquent au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2019.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,
VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 septembre 2019 joint en annexe,

DELIBERE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1^{er} janvier 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 26 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modalités et le montant définitif des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés, dispositif de soutenabilité et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 26 septembre 2019.

RUE DU CRYOT/ACHAT DE TERRAINS : DELIBERATION

COMPLEMENTAIRE

3960

M. FELT, Maire, rappelle que par délibération en date du 29/3/2017 (complétée par une délibération en date du 29/8/2018), la commune a décidé d'acquérir des terrains rue du Cryot, afin de calibrer cette rue à 8 mètres conformément au PLU.

Les acquisitions à parfaire selon le procès-verbal de délimitation du géomètre concernent respectivement 427 m2 de délaissés au prix de 12 euros/m2 ainsi qu'une surface de 101 m2 située en zone UB du PLU au prix de 37 euros/m2.

Ces cessions s'opèrent sous la forme d'actes notariés.

Ci-après figurent les propriétaires et les parcelles concernées par ces opérations :

*M. et Mme BOUCLANS Claude : partie de AP n° 19 «La Chaille » de 101 m2

*Indivision BOUCLANS : partie de AP n° 21 « La Chaille » de 10 m2 à parfaire

*M. et Mme Emmanuel RIVHELET-M. SARAZIN Mme MAGNIEN ; Mme VIEUX Anne-Marie : AP n° 123 « La Chaille » de 23 m2

* M. CASAGRANDE Ottavio et Mme CASAGRANDE Maria /M. GROS Gilles et Mme BESANCENOT Geneviève : AP 94 « La Chaille » de 12 m2

*M. CASAGRANDE Ottavio et Mme CASAGRANDE Maria : AP 93 « La Chaille » de 38 m2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ces actes notariés et à faire procéder au mandatement des sommes dues, observation faite que deux ventes ont déjà été régularisées par le notaire et payées par la collectivité (parcelles AP 108 de JACQUIN/MERCELAT et parcelle AP122 des époux DICHAMP).

REPAS DES AINES: CHOIX DU MUSICIEN ET DU MAGICIEN

3961

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines souhaite solliciter les services de M. Guy GOUGEON (domicilié 8 lieu-dit « Les Daffois » 39350 Taxenne), pour animer le repas des aînés de Miserey-Salines le 16 novembre 2019, pour une prestation musicale d'un montant de 240 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer avec M. Guy GOUGEON le contrat de prestation correspondant énoncé ci-dessus, pour une prestation forfaitaire d'un montant de 240 euros.

Par ailleurs, la commune souhaite solliciter les services de M. Jean Claude DOLE (domicilié 13 A Rue du Beau Séjour 25620 Trépot) représentant la société ONYX LE MAGICIEN pour animer également le repas des aînés de Miserey-Salines le 16 novembre 2019, pour une prestation forfaitaire d'un montant de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis correspondant avec M. Jean Claude DOLE représentant la société ONYX LE MAGICIEN, pour une prestation forfaitaire d'un montant de 200 euros.

CONCERT DE NOEL : CHOIX DU PRESTATAIRE

3962

M. FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a sollicité les services de la chorale « Pour le Plaisir » de Pirey (représentée par M. Pierre GUEDIN, Président) dans le cadre du concert de Noël 2019 qui se déroulera le dimanche 15 Décembre 2019 à l'église de Miserey-Salines.

Cette prestation sera facturée forfaitairement pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de service avec la chorale « Pour le Plaisir » (représenté par M. Pierre GUEDIN, Président) pour un montant de 500 euros.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CAGB

M.FELT présente le rapport d'activités 2018 de la CAGB et rappelle trois faits principaux :

- Transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019
- Transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine depuis le 1^{er} juillet 2019
- La taxe d'aménagement désormais perçue par la Communauté Urbaine sera rétrocédée en intégralité aux communes

AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU HAMEAU/TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE 3963

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune de Miserey-Salines par délibération en date du 27 février 2019 a décidé de retenir l'offre de l'entreprise TP JC BONNEFOY (25660 Saône) pour les travaux d'aménagement de voirie rue du Hameau d'un montant de 170 833.34 euros HT, soit euros 205 000.01 euros TTC.

Toutefois, il convient de prévoir un complément de travaux, consistant en la réfection de la couche de roulement de la rue du Jeune Bois et la prolongation du réseau pluvial permettant de positionner 2 grilles en amont du n°5 rue du Hameau.

Par conséquent, les travaux supplémentaires évoqués ci-dessus représentent un avenant au marché d'un montant de 7 048.05 euros HT, soit 8 457.66 euros TTC, soit un montant de marché avec l'avenant n°1 de 177 881.39 euros HT, soit 213 457.67 euros TTC au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant n° 1 au marché correspondant suivant :

-TP JC BONNEFOY (25660 Saône) : 7 048.05 euros HT, soit 8 457.66 euros TTC et d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

CONSULTATIONS JURIDIQUES : HONORAIRES

3964

Mr FELT, Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre des consultations juridiques de la commune, il a été fait appel aux services de la société DSC AVOCATS (23 rue de la Préfecture 25000 Besançon). Les honoraires se rapportant à cette consultation sont les suivants : 797.50 euros HT, soit 957 euros TTC, et concernent une réclamation de taxes non perçues par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la note d'honoraires énoncée ci-dessus de la société DSC AVOCATS pour cette consultation.

*INFORMATIONS DIVERSES

M. FELT présente aux élus plusieurs dossiers en cours et des informations diverses :

-Bulletin municipal 2019 : Il sera livré le vendredi 20/12/2019 en mairie pour une distribution par les élus pendant les vacances de Noël

-M. FELT rappelle aux élus qu'une photo prise depuis la rue des Trois Croix pourrait servir à la première page de couverture du bulletin.

-dossier BOOKL : un recours a été déposé par la SAS MERCIALYS contre la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Doubs (CDAC) du 16 septembre 2019, et un autre recours a été déposé également par M. Patrick GAILLARD Boulanger à Miserey-Salines.

-Le boulanger de la commune, Mr Patrick GAILLARD, a écrit à l'ensemble des élus municipaux sur différents sujets liées à son activité commerciale. Un débat s'instaure entre les élus, et suite aux remarques et commentaires formulés dont il sera fait une synthèse par le Maire, M. le Maire répondra par écrit à M. GAILLARD prochainement.

-Un certain nombre de candélabres d'éclairage public sont en panne : le recensement sera effectué et envoyé à la Communauté Urbaine pour traitement.

-La prochaine commission sociale est programmée le mercredi 13 novembre 2019 à 17H30 en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le compte rendu du Conseil Municipal sera affiché aux emplacements habituels.

Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 27 novembre 2019 à 20H

Prénom NOM	Fonction	Emargement
Marcel FELT	Maire	
Denis JOLY	Adjoint	Pouvoir de Marjolijn COURBET
Bertrand SCHECK	Adjoint	
Dominique VAUCHEY	Adjoint	
Ada LEUCI	Conseillère Municipale Déléguée à l'urbanisme	
Monique ARDAIL	Conseillère municipale	
Jean Claude ROY	Conseiller municipal	
Patricia ESTAVOYER	Conseillère municipale	
Jean Pierre BONNETON	Conseiller municipal	
Gabrielle FERRAO	Conseillère municipale	
Frédéric COURTET	Conseiller municipal	
Christiane TILLY	Conseillère municipale	
Marjolijn COURBET	Conseillère municipale	Excusée (Pouvoir à Denis JOLY)
Damien ALGOËT	Conseiller municipal	Excusé

Cynthia PLAGNOL	Conseillère municipale	Excusée
Michel LAMBEY	Conseiller municipal	Excusé (Pouvoir à Claude HAUSTETE)
Sylvie CHAINEL	Conseillère municipale	Excusée
Claude HAUSTETE	Conseiller municipal	Pouvoir de Michel LAMBEY
Arnaud PERROUD	Conseiller municipal	Excusé